



## Fin de CDD et renouvellement

Par **titepus49**, le **04/05/2011** à **10:17**

Bonjour,

Je travaille depuis plus d'un an dans un hôpital. Mes CDD sont d'une durée de 3 mois, renouvelés à chaque fois.

Si mon contrat arrive à terme et que l'hôpital le renouvelle et que je ne souhaite pas le renouveler, est-ce que j'aurai le droit au chômage?

Je précise que mon ami travaille en CDI dans un autre département et je souhaite le rejoindre.

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **04/05/2011** à **10:48**

Bonjour,

Même si je ne suis pas spécialiste des contrats de droit public, je crois que le refus de renouvellement d'un tel contrat est considéré comme une démission et donc n'ouvre pas droit à l'indemnisation chômage, en revanche, vous devriez pouvoir prétendre aux effets d'une démission légitime, si vous le faites pour rejoindre votre conjoint avec qui vous seriez prêt à vous marier ou vous pacser dans les 2 mois qui précèdent ou suivent la démission...

Par **titepus49**, le **04/05/2011** à **10:53**

Merci pour votre réponse. Malheureusement, ce n'est pas dans nos projets de nous marier pour l'instant.

Cordialement.